

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage du 11/09/2023 au 12/10/2023

Par arrêté en date du 14 août 2023, Monsieur le Maire de la Ville des Sables d'Olonne a ordonné l'**ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage** menée par la Ville des Sables d'Olonne dont les coordonnées sont les suivantes : 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne a été prévue du lundi 11 septembre 2023 (8h30) au mercredi 27 septembre 2023 (17h30) inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Considérant qu'un problème technique est survenu dans l'activation de l'adresse mail permettant au public de faire remonter ses observations au projet.

Considérant que les éventuelles observations adressées sur l'adresse mail : ep.declassementairecentreville@lessablesdolonne.fr du 11 septembre au 19 septembre 2023 n'ont pas pu être acheminées et consignées.

Considérant que depuis le 20 septembre 2023 ce problème technique a été résolu.

Par arrêté en date du 21 septembre 2023, Monsieur le Maire de la Ville des Sables d'Olonne a décidé de prolonger l'enquête publique de 15 jours soit jusqu'au 12 octobre 2023 inclus. Le dossier d'enquête publique concernant l'enquête publique préalable au déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du centre ville plage reste inchangé.

L'adresse mail reste inchangée et est active depuis le 20 septembre 2023.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés du lundi 11 septembre 2023 (8h30) au 12 octobre 2023 (17h30) à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- Hôtel de Ville des Sables d'Olonne : Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Le dossier en version numérique sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne aux horaires habituels d'ouverture. Le dossier sera consultable sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à : Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne, en précisant la mention « enquête publique relative au déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage », ou par mail à : ep.declassementairecentreville@lessablesdolonne.fr

Mesures de publicité : L'arrêté de prolongation de cette enquête publique ainsi que le présent avis de prolongation seront publiés par voie d'affiche à l'Hôtel de Ville, sur les tableaux d'affichage habituels et sur le site concerné par la procédure de déclassement pendant toute la durée de l'enquête publique.

L'accomplissement des mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par Monsieur le Maire.

Le présent avis au public faisant connaître la prolongation de cette enquête publique sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

M. Arnold Schwerdorffer, retenu sur la liste d'aptitude de la Préfecture de la Vendée en qualité de commissaire enquêteur, procédera à l'enquête publique et **recevra aux dates suivantes et pour deux permanences supplémentaires** :

- **lundi 11 septembre 2023, de 8h30 à 11h30**

Salle 113 (1^{er} étage) - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne,

- **vendredi 22 septembre 2023, de 14h30 à 17h30**

Salle 113 (1^{er} étage) - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne,

- **mercredi 27 septembre 2023, de 14h30 à 17h30**

Salle 113 (1^{er} étage) - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

- **mercredi 4 octobre 2023, de 14h30 à 17h30**

Salle 113 (1^{er} étage) - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

- **jeudi 12 octobre 2023, de 14h30 à 17h30**

Salle 113 (1^{er} étage) - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées. Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Préfet de Vendée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Ville des Sables d'Olonne aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se réunira pour approuver ou non le déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage. Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Municipal. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

Toute information sur la procédure et sur le projet de déclassement par anticipation de l'aire de camping-cars du Centre Ville Plage pourra être obtenue auprès de la Ville des Sables d'Olonne, Pôle Stratégie, Service Stratégie Foncière (02 51 23 16 00) et à l'adresse ep.declassementairecentreville@lessablesdolonne.fr